



PROCÈS-VERBAL

AVRIL 2019

Le 3 avril 2019 à 19 heures au bureau municipal, réunion préparatoire à la séance ordinaire du 8 avril 2019 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 8 avril 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : madame Dominique Bernard conseillère, messieurs Sylvain Gagné-Bernier et Mario Nadeau, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

SONT ABSENTS : madame Linda Paré, conseillère, monsieur Bruno Gagné, maire et monsieur Rémi Laprise, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 mars 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Renouvellement du contrat d'assurance, mai 2019 à mai 2020, total de la dépense : 22 352,00 \$;
 - Dossier **terrain jeux école**, engagement moral et financier de la municipalité dans ce projet ;
 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, résolution ;

- Entente inspecteur intermunicipal, ajout de la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière du Sud ;
 - Autorisation d'inscription à la formation « Travaux d'infrastructures, conseils pour optimiser la gestion de vos projets » ;
 - Dossier sécurité civile, organigramme, centre de coordination, centre d'hébergement, système d'alerte à la population ;
 - Comité en sécurité incendie intermunicipal, nommer deux représentants de la municipalité sur ce comité, projet d'engagement d'une ressource ;
 - Contrat de déneigement, autorisation de verser le paiement d'avril, dernier versement du contrat de déneigement 2018-2019, retenu s'il y a lieu ;
 - Demande de soumission pour l'entretien des chemins en hiver pour 1, 3 ou 5 ans ;
 - Adjudication du contrat de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale ;
 - Demande de soumission pour le projet de réfection de l'extérieur du bâtiment « Comptoir artisanal » ;
 - Logiciel comptable CIM pour le Centre, frais pour l'entité supplémentaire, frais de formation, frais pour un technicien à prévoir ;
 - Date pour le Marché de Noël 2019, le 10 novembre 2019 ;
 - Budget voirie, entretien régulier classe 1 et 2, classe 3 ;
9. Varia :
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-04-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

Une copie du procès-verbal du 4 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-04-2019

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-04-2019 (renouvellement d'adhésion)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de renouveler la carte de membre, comme membre municipal, de l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny et de verser la somme de 100,00 \$ comme contribution pour l'année 2019. Monsieur Bruno Gagné, maire, ou monsieur Rémi Laprise, conseiller, sont nommés comme représentants de la municipalité sur le conseil d'administration du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-04-2019 (projet de collecte de tubulures)

CONSIDÉRANT QU'en 2017 la municipalité, avec trois municipalités du Sud, a accepté de participer à un projet pilote de recyclage de la tubulure d'érable ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, 3 tonnes de tubulures ont été récupérées avec le service offert dans les quatre municipalités, que des acériculteurs de notre municipalité participent à ce projet ce qui permet de diminuer la quantité de déchets transportés à la Régie de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est une des municipalités de la MRC de Montmagny ayant le plus d'entailles ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de participer, pour une troisième année, au projet de recyclage de la tubulure d'érable. Le tout est conditionnel à ce que les autres municipalités participent au projet et que les frais relatifs à la gestion et au transport soient divisés entre les quatre municipalités participantes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-04-2019 (marché aux puces)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton participe à l'activité « Marché aux puces », activité commune pour toutes les municipalités du territoire de la MRC de Montmagny. L'activité aura lieu les 6 et 7 juillet 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-04-2019 (soumission Technofeu)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Technofeu, pour la réparation d'un chargeur 091-53-12 série 1306. Total de la dépense 423,00 \$, taxes incluses. Les frais de transport sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 07-04-2019 (commandite)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de participer au Gala mérites 2019 de l'école secondaire de Saint-Paul et d'augmenter la bourse pour les finissants d'un montant de 50,00 \$. Poste budgétaire 02-190-00-971, subvention aux organismes dons. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés. M. Mario Nadeau, conseiller et responsable des dossiers du Centre de Plein-Air, donne un bref compte-rendu des activités à venir pour la nouvelle saison.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 08-04-2019 (renouvellement contrat d'assurance de mai 2019 à mai 2020)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec le Groupe Ultima inc. pour un montant de 22 352 \$, taxe de 9 % incluse.

| | |
|--|-----------|
| — Sommaire des garanties incluant « La municipale automobile » | 19 907 \$ |
| — Accident, cadres et dirigeants | 200 \$ |
| — Accident, pompiers et premiers répondants | 400 \$ |

Certaines modifications ont été apportées au contrat comme la majoration de 3 % de la valeur des bâtiments pour refléter la hausse des coûts de reconstruction. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-04-2019 (projet d'aménagement de la cour d'école Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT QUE depuis trois ans, soucieux de répondre aux besoins des familles de son milieu, la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a investi plusieurs sommes d'argent pour aider les familles qui ont des enfants, exemple : le coût des factures du matériel scolaire, le service de surveillance du midi ainsi qu'un montant de 1000 \$ pour les petits déjeuners ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité a décidé d'appuyer le projet d'aménagement de la cour d'école, projet pensé et organisé par les enseignantes, mesdames Stéphanie Nadeau et Amélie Coulombe Gauthier, avec la collaboration des enfants. Elles ont pu développer les compétences des enfants en mathématique, avec les mesures et les coûts d'aménagement, le travail d'équipe et sur les habitudes de consommation ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet innovant et structurant est séparé en 3 phases :

La phase 1 : phase déjà réalisée avec l'arrivée du programme « À l'école, on bouge au cube », qui a permis les classes flexibles pour que les enfants puissent bouger en apprenant ;

La phase 2 : projet d'aménagement de la cour d'école avec le remplacement des modules de jeux rendus désuets ;

La phase 3 : phase qui sera réalisée ultérieurement, projet qui consiste en l'aménagement de sentiers actifs où les enfants, jeunes adultes et aînés pourront venir bouger en toute sécurité ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton est fière d'annoncer un investissement de 47 765 \$ pour la phase 2 du projet d'amélioration de la cour de l'école Ste-Apolline et ainsi améliorer la qualité de vie des enfants, jeunes adultes et aînés de la municipalité. Que les sommes à investir dans ce projet proviendront du programme Pacte rural local et du budget de la municipalité, poste budgétaire 59-110-10 excédent surplus fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution :10-04-2019 (programme d'aide à l'entretien du réseau routier local)

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 119 319,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité,

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Adoptée.

Résolution : 11-04-2019 (entente inspection municipale)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-rivière-du-sud souhaite adhérer à l'entente pour le partage d'une ressource commune na matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuellement en vigueur peut être modifiée, mais par contre, comme celle-ci date de 2016, il serait opportun de la mettre à jour ;

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard et UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton accepte l'adhésion de la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-la-rivière-du-sud à la nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements s'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée.

Résolution : 12-04-2019 (formation ADMQ, « Travaux d'infrastructure, conseils pour optimiser la gestion des projets »)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser Mme Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à suivre la formation « Travaux d'infrastructure, conseils pour optimiser la gestion de vos projets » qui se donnera au Lac-Etchemin le 8 mai 2019. Les frais de formation et de transport seront payés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Dossier sécurité civile à suivre.

Résolution : 13-04-2019 (nommer des représentants de la municipalité sur le comité intermunicipal en sécurité incendie)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs responsables en sécurité incendie et maires des municipalités de Montmangy, L'Islet et Bellechasse se sont réunis pour discuter des problèmes que rencontrent les services en sécurité incendie et de la difficulté à répondre aux exigences des schémas de couverture de risques et exigences du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 7 mars 2019 à Saint-Paul-de-Montminy, il est demandé que chaque municipalité nomme deux représentants et un substitut, s'il y a lieu, pour siéger sur le comité intermunicipal en sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de nommer M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie ainsi que messieurs Bruno Gagné, maire et Mathieu Therrien, conseiller, comme représentants de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur le comité intermunicipal en sécurité incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 14-04-2019 (contrat déneigement, autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'une retenue contractuelle de 1000,00 \$ soit retranchée du cinquième et dernier versement du contrat de déneigement de monsieur Patrick Couture pour la saison hivernale 2018-2019. Total à verser pour avril 2019, 36 940,10 \$, taxes incluses. La retenue contractuelle de 1 000,00 \$ sera versée à la fin des travaux, après vérification des panneaux de circulation, glissière de pont, etc., et autorisation des membres du conseil municipal par résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-04-2019 (demande de soumission pour l'entretien des rues l'hiver)

ATTENDU QUE la Municipalité désire lancer un appel d'offres public pour l'entretien hivernal de ses rues, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage et des matériaux requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit, dans son appel d'offres, trois options, soit la possibilité que le contrat soit d'une durée d'un an (saison 2019-2020), d'une durée de trois ans (saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) ou d'une durée de cinq ans (saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024) ;

ATTENDU QUE selon l'article 935.1 du Code municipal, une municipalité qui souhaite conclure un tel contrat de service, comportant une dépense de 101 100 \$ et plus, doit diffuser un avis dans un journal sur le territoire de la municipalité ainsi que dans un système électronique d'appel d'offres accessibles aux entrepreneurs et fournisseurs, que les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par l'entremise du Service d'appel d'offres électroniques SE@O contre paiement des frais déterminés par ce dernier ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire publier dans les journaux et sur SE@O un avis d'appel d'offres pour l'entretien des rues l'hiver pour un, trois ou cinq ans.

QUE les documents d'appel d'offres décrivant la nature exacte des travaux à réaliser pourront être obtenus par l'entremise du Service d'appel d'offres électroniques SE@O contre paiement des frais déterminés par ce dernier.

QUE la formule de soumission et les documents l'accompagnant doivent être insérés dans une enveloppe cachetée portant la mention « Soumission pour l'entretien des rues l'hiver » et être déposées au bureau municipal situé au 105, route de l'Église à Sainte-Apolline-de-Patton (Québec) G0R 2P0, **le ou avant le 4 juin 2019 à 11 h.**

QUE les soumissions seront ouvertes publiquement conformément à la loi par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, au bureau municipal, situé au 105, route de l'Église à Sainte-Apolline-de-Patton, le 4 juin 2019 à 11 h 1.

QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

QUE pendant le délai de soumission, la Municipalité peut modifier, préciser, ajouter ou retrancher une partie quelconque du document de soumission par l'envoi d'un addenda sur SE@O qui sera transmis aux soumissionnaires ayant fait la demande de documents. Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour la préparation et la présentation de la soumission. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-04-2019 (adjudication du contrat de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a demandé des appels d'offres sur invitation pour le projet de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale ;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une offre de services conformes au devis ;

Daniel Coulombe Construction inc.

58 900,00 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc. pour un montant forfaitaire de 51, 228,53 \$, plus les taxes applicables.

Cette offre de services comprend :

- réfection de la toiture, galerie et escalier du 101 rue des Loisirs ;
- installation de lumières sous le garde soleil et 2 prises extérieures ;
- installation d'une porte-panique au sous-sol et aménagement du terrain ;
- peinture extérieure, réparation et enduit sur le solage ainsi que le matériel, l'équipement spécialisé et la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux mentionnés dans le devis.

Monsieur Bruno Gagné, maire, et madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ledit contrat de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale. Projet admissible à la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-04-2019 (demande de soumission pour le projet de réfection de l'extérieur du bâtiment Comptoir artisanal, projet 1580950)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée dans le programme Nouveaux-Horizons pour les aînés (PNHA) pour la réparation du bâtiment Comptoir artisanal a été acceptée ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à demander des soumissions, sur invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs, pour le projet de réfection de l'extérieur du bâtiment Comptoir artisanal. Les travaux à effectuer sont : réfection de la toiture, remplacer porte et fenêtres, isolation du bâtiment, finition extérieure, larmier, démolition et disposition des débris, échafaudage, matériel et main-d'œuvre. L'ouverture des soumissions se fera le 4 juin 2019 à 10 h 1. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 18-04-2019 (installation d'une entité supplémentaire, logiciel comptable de Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour le Centre de Plein-Air)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour l'installation d'une entité supplémentaire du logiciel comptable pour le Centre de Plein-Air Sainte-Apolline. Cette offre comprend : entité supplémentaire, l'installation d'une charte et l'installation et configuration d'imprimante. Coût total : 404,14 \$, taxes incluses. D'accepter les frais de formation, 1 200 \$/2jours, frais inclus. Les frais pour l'engagement d'un technicien, pour programmer le travail à distance, sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 19-04-2019 (marché de Noël 2019)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU qu'un budget de 500,00 \$ soit réservé pour l'activité Marché de Noël 2019. Le marché aura lieu le dimanche 10 novembre 2019, de 10 h à 16 h, à la grande salle municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 20-04-2019 (budget voirie entretien régulier classe 1 et 2 et classe 3)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'un budget de 30 000 \$ soit réservé pour des travaux d'entretien régulier pour les chemins de classe 1 et 2 et un montant de 20 000 \$ pour l'entretien régulier des chemins de classe 3. Les travaux à réaliser sont le nivelage des routes, ajout de gravier, creusage de fossés, balayage des rues, etc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. **VARIA**

Aucun.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 24 février au 30 mars 2019

15 488,22 \$

COMPTES

Résolution : 21-04-2019 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 76 526,39 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution : 22-04-2019 (levée de la séance)

Il est 20 h 38. Il est proposé par M. Mario Nadeau appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Site Web : www.sainteapollinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton
